Vol. XIX. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Novembre 1889 No. 6.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.



REPRODUCTIONS.

NOVEMBRE

—

Novembre étent sur nos campagnes
Son manteau chargé de frimas;
Et sur le flanc de nos montagnes,
L'orme blanchit sous les verglas,
Soyez rêveuses, jeunes filles;
Ce mois vous dit où vous courez;
Regardez ces vertes charmilles;
Elles passent ....vous passerez!

Là-bas, dans les bois, pas une aile
N'habite les doux nids d'oiseaux;
L'on ne voit plus que la sarcelle
Errante encore sous nos roseaux
Bientôt elle aussi, du grand fleuve,
Quittera les talus glacés;
Comme elle, enfant, au jour d'épreuve
Vous aussi, vous nous quitterez.

A grains serrés tombe la neige,
Au loin siffle le vent du Nord,
Voyez, là-bas, un long cortège,
Cheminer vers le champ des morts;
Vieillards qui marchez vers la tombe,
Courbés sur vos bâtons ferrés,
Recueillez-vous, la feuille tombe,
Le gazon meurt et vous mourrez.

FAUCHER DE ST. MAURICE.

PENSÉES

—

On entre, on crie,
Et c'est la vie,
On crie, on sort,
Et c'est la mort.

—Les hypocrites sont les faux-monnayeurs de la société.

—Prévois les malheurs afin de les éviter, et supporte-les quand ils sont arrivés.

—Le rire est le son de l'esprit: certains rires sonnent bête, comme une pièce sonne faux.

—Ce sont les femmes qui nous apprennent à connaître les hommes: mais ce n'est pas d'elles qu'il faut apprendre à les juger.

—Les personnes trop réservées ressemblent à ces vieilles montres dont la boîte émaillée vous empêche de voir quelle heure il est.

PUISSANCE DU SOUVENIR

—

C'est une chose étrange et heureuse pour la nature humaine que l'espèce d'impossibilité de croire tout de suite à la disparition complète d'un être qu'on a beaucoup aimé. Entouré des témoignages de sa mort épars autour de moi, je ne pouvais pas encore me croire à jamais séparé d'elle. Sa pensée, son image, ses traits, le son de sa voix, le génie particulier de ses paroles, le charme de son visage, m'étaient si présents et, pour ainsi dire, si incorporés sans cesse, qu'il me semblait qu'elle était là plus que jamais, qu'elle m'enveloppait, qu'elle m'entretenait, qu'elle m'appelait par mon nom, et qu'en me levant j'allais la rejoindre et la revoir. C'est une distance que Dieu met entre la certitude de la perte et l'illusion de la vie, comme les sens en mettent une eux-mêmes entre la hache que l'œil voit tomber sur le tronc de l'arbre et le coup que l'oreille entend retentir longtemps après. Cette distance amortit ainsi l'excès de la douleur en la trompant. Quelque temps après avoir perdu ce qu'on aime, on ne l'a pas encore tout à fait perdu, on vit de la prolongation de cette existence en soi-même. On ressent quelque chose de comparable à ce que l'œil éprouve quand il a regardé longtemps le soleil couchant. Bien que l'astre ait disparu de l'horizon, ses rayons ne sont pas couchés dans nos yeux, ils rayonnent encore dans notre âme. Ce n'est que peu à peu, et à mesure que les impressions s'éteignent et se précisent, qu'on arrive à la séparation sentie et complète.—LAMARTINE.

LA PERSONNE A LA MODE ET LA PERSONNE DE MÉRITE

—

Une personne à la mode ressemble à une fleur bleue qui croît d'elle-même dans les sillons, où elle étouffe les épis, diminue la moisson, et tient la place de quelque chose de meilleur; qui n'a de prix et de beauté que ce qu'elle emprunte d'un caprice léger; qui naît et qui tombe presque dans le même instant: aujourd'hui elle est courue, les femmes s'en parent, demain elle est négligée et rendue au peuple.

Une personne de mérite, au contraire, est une fleur qu'on ne désigne pas par sa couleur, mais que l'on nomme par son nom, que l'on cultive pour sa beauté ou pour son odeur; l'une des grâces de la nature; l'une de ces choses qui embellissent le monde; qui est de tous les temps et d'une vogue ancienne et populaire; que nos pères ont estimé, et que nous estimons après nos pères; à qui le dégoût ou l'antipathie de quelques-uns ne saurait nuire: un lis, une rose.—LA BRUYÈRE.

UN ÉCOSSAIS QUI N'EST PAS FANATIQUES

—

Le principal Grant de l'Université de Kingston assistait à la grande fête écossaise de l'Halloween célébrée en grande pompe à Montréal, et a prononcé à cette occasion un magnifique discours dont nous sommes heureux de citer le passage qui a trait aux Canadiens-français:

Les Ecossais ne sont qu'une des races engagées dans l'édification de la nationalité canadienne il ne leur conviendrait pas en conséquence d'être écossais seulement. Ils ne constituent qu'une race et pas même la première. C'est à nos concitoyens d'origine française qu'appartient cette place. (Applaudissement.)

Ce sont les Canadiens-français, en effet, qui ont arraché le Canada à la sauvagerie; ils ont sanctifié ce sol de leurs larmes et de leur sang, de l'héroïsme et du dévouement de dix générations. Leur Vahalla est rempli des figures de ces hommes chevaleresques et de ces saintes femmes, explorateurs aussi hardis que ceux qui partirent naguère à la conquête de la Toison d'Or. Qui ne se découvrirait en présence des Cartier, des Champlain, des Montcalm, des Lévis?

Les Canadiens-français ont conservé toute la virilité de leurs pères. Le Canada tout entier s'honore de juges comme les Dorion, de poètes comme les Fréchette, d'orateurs comme les Chapleau et les Laurier, de patriotes comme les Joly, et d'écrivains comme les Chauveau et les Casgrain. C'est autant de lustre ajouté à l'éclat des gloires d'autrefois. Aussi longtemps que la race française au Canada enfantera de pareils hommes, l'agrandissement de notre pays ne pourra que lui fournir l'occasion de nouveaux triomphes.

A nous, comme à eux s'impose une obligation sacrée. Nous devons être plus que des Ecossais, plus que des Français; Nous devons être des Canadiens. Il ne doit y avoir qu'une nation canadienne: les différentes races qui habitent le Canada devraient contribuer à la former. Rêver autre chose est de la folie, et tenter de réaliser de pareils rêves serait une trahison. Or, contre la trahison, tous les Canadiens doivent s'unir.

On a déjà tenté de la sécession en Amérique, et le résultat a été tel qu'il devrait suffire pour jamais. Enseigner à nos enfants le gaëlic et le français, mais ne fût-ce que pour leur permettre d'avoir le dessus sur la race Saxonne, enseignons leur aussi l'anglais. Respectons les préjugés de nos concitoyens et rendons hommages à leurs vertus. Méprisons les démagogues qui pour obtenir des faveurs politiques tenteraient de concentrer sur eux le vote écossais sous prétexte qu'ils sont presbytériens quelle que soit leur nationalité. Le sens vrai de l'honneur national, et la reconnaissance des titres de ceux qui contribuent à la prospérité publique, que faut-il de plus pour faire une nation?

Au moment où la construction du chemin de fer du Pacifique offrait des difficultés apparemment insurmontables, les ingénieurs télégraphièrent à Montréal pour avoir des instructions précises. "Craig Ellachie," répondit le président, c'est-à-dire "tenez bon!" Or cette devise écossaise qui a déjà inspiré de si nobles travaux au Canada et dans l'Inde est encore pleine d'actualité. Oui, tenez bon. Contre tout venant: contre les ennemis de l'honneur national, contre les factions qui ne craignent pas de préparer les plus rudes difficultés aux générations à venir, contre les bigots qui voudraient faire revivre ici les querelles du vieux monde, contre les fanatiques de tout nom ennemis de la liberté religieuse; contre tous ceux, en un mot, qui voudraient diviser pour mieux détruire plus tard. Tenez bon, Canadiens!

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

—

L'économie est le grand trésorier de tous les ménages; pour les mères de famille, l'économie représente la prospérité et l'abondance du foyer domestique; pour les égoïstes, l'économie fournit le moyen d'obtenir les jouissances personnelles et solitaires; pour les cœurs généreux, elle est la voie qui conduit à la charité, et qui permet les libéralités faites à propos: grâce à l'économie, on peut éviter de disputer à une malheureuse ouvrière une partie de son humble salaire, si péniblement gagné...On peut être toujours équitable et souvent généreux.

La prodigalité offre naturellement les résultats opposés: elle marche toujours en compagnie de la parcimonie, car on n'alimente le superflu qu'aux dépens du nécessaire. On intervertit ainsi l'importance réelle de chaque objet, on traite sérieusement les choses frivoles, légèrement les sujets sérieux; les *fantaisies*, celles-là même qui semblent être peu coûteuses, absorbent petit à petit une grande partie de l'argent dont on peut disposer, et l'on arrive insensiblement, soit à retrancher les dépenses nécessaires et sensées, soit à augmenter sa part aux dépens d'autrui.

Si l'accusation de frivolité adressée aux femmes est méritée en partie par quelques-unes d'entre elles ce n'est point parce qu'elles dépassent le chiffre qu'elles peuvent raisonnablement consacrer à leurs dépenses personnelles, mais peut-être parce qu'elles attribuent une trop grande importance à tous les détails qui composent leur toilette; parce qu'à leurs yeux, cette question prime toutes les autres, et que cette façon de l'envisager les conduits par une pente insensible à l'égoïsme et à une certaine sècheresse de cœur. Il n'est pas raisonnable de chercher, d'espérer la perfection, mais il est bon de se préoccuper du perfectionnement; il m'est permis par conséquent de souhaiter que toutes les femmes étudient le grand art d'équilibrer la dépense, qu'elles y deviennent habiles en se proposant, non le but égoïste d'obtenir ainsi une plus grande somme de jouissances personnelles, mais bien celui de pouvoir être généreuses à propos, sans compromettre aucun intérêt par l'exercice de la libéralité

La première recommandation, celle que j'adresserai à toutes les femmes, quelle que soit leur fortune, sera d'apprendre à tailler et à coudre tous les objets de toilette et de lingerie dont elles peuvent avoir besoin. Cette science est l'une des premières parmi celles qui doivent être enseignées aux jeunes filles; c'est la plus nécessaire, la plus importante, si l'on considère ses résultats de toute nature. Si une femme est pauvre, ou si sa fortune est modique, elle augmentera considérablement les ressources du ménage en retranchant les frais de *façon*, qui sont toujours fort élevés. Si, au contraire, il s'agit d'une femme riche, l'habitude du travail la retiendra plus souvent au logis, tandis que la possibilité de faire elle-même tout au moins quelques-uns des vêtements de ses enfants occupera agréablement ses loisirs; son expérience sur ce sujet, si essentiellement féminin, lui permettra de diriger une femme de chambre, ou bien une ouvrière lorsqu'il s'agira des robes simples, des toilettes de campagne et des vêtements d'intérieur, et l'argent qui aurait été dépensé pour ces objets pourra augmenter son superflu, ou le nécessaire d'autrui. L'art de faire elle-même ses vêtements constitue à lui seul un revenu clair et net pour une femme. Cette occupation vaut bien, à tout prendre, la broderie sur mousseline, ou sur canevas, qui devrait être considérée seulement comme une distraction, succédant à des travaux plus utiles. De plus, cet art permet une foule de soins, que l'on ne prendrait pas, ou que l'on prendrait irrégulièrement, si l'on devait toujours recourir à une aiguille étrangère: on saura réparer à temps une robe un peu usée, renouveler un corsage, changer une garniture, mettre enfin tous les objets servant à la en rapport avec les exigences de la mode.—EMMELINE.

Le Manitoba.

Jeudi, 21 Novembre 1889.

A NOS LECTEURS

Nous avons commencé à expédier nos comptes d'abonnement et d'impression. L'on voudra bien songer que notre journal ne saurait être tenu sur un bon pied si on ne lui prête pas un concours efficace. Plusieurs ont négligé depuis des années de règler leurs comptes ; nous les avertissons que nous sommes décidé à ne pas les attendre plus longtemps.

DOUTE-T-ON DE NOTRE LOYAUTE ?

Du train que nous y allons, nous en verrons bientôt de belles à Manitoba. Nos ministres semblent pris de vertige et d'un suprême entraînement pour l'unité, l'homogénéité, la fusion, etc.

A les entendre, il veulent tout fondre dans un moule commun : religion, écoles, langues, listes électorales. Ils ont pris à cœur de donner le démenti au proverbe qui dit qu'il n'y a pas deux feuilles parfaitement semblables dans l'univers.

Si le pays veut les en croire, nous en serons bientôt réduits à porter le même pantalon, se raser de la même façon et à se nourrir à la même gamelle comme aux jours de Lycurgue, le tout pour la plus grande fusion des races de Manitoba.

Ce serait à se pâmer de rire si la chose ne nous touchait pas de si près.

Certains journaux vénaux, tels que le *Sun*, de Winnipeg, et le *Brandon Sun*, accroupis bassement et servilement devant ces ridicules personnages, se font leurs interprètes et prônent cette politique malsaine. Pour eux, il n'est rien de si insensé que, machiné par nos ministraux, ils ne s'empressent de répéter avec le refrain de Pandore : " Brigadiers, vous avez raison." Un des derniers arguments invoqués pour l'abolition de notre langue, c'est que son usage affaiblit nos sentiments de loyauté envers la Couronne. Avant de répondre à cette accusation, disons en passant, qu'elle vient de bien mauvaise grâce, de ce côté-là.

Il n'y a pas longtemps que certains partisans de ce gouvernement se promenaient dans une salle publique de Winnipeg, en secouant les plis du drapeau étoilé, pendant que des orateurs parlaient d'annexion. Nous ne répéterons pas les preuves multiples que nous avons déjà données de notre attachement à la Couronne. Nous nous contenterons de dire que l'on peut être bon sujet britannique sans parler la langue de Shakespeare. La manière de s'exprimer n'est pas un obstacle au dévouement envers la Couronne, ni au respect envers les lois.

Citons quelques exemples Dans l'Alsace et la Lorraine, l'allemand est la langue parlée par la majorité. La France, aussi longtemps qu'elle posséda ces provinces, ne les molesta jamais au sujet de leur langue, et, en retour, elle n'eût jamais de population qui lui fut aussi profondément attachée, même dans ses jours de malheur. Depuis la guerre de 1870, ces deux provinces ont été annexées à l'Allemagne. La communauté de langue, on le sait, n'a nullement refroidi leur amour pour la France, ni inspiré des sentiments d'affection pour l'Allemagne.

L'Irlande parle l'anglais, tandis que dans le pays de Galles la langue des vieux Gaulois est encore parlée par la population et enseignée dans les écoles.

Soupçonne-t-on ces derniers d'être moins loyaux que les Irlandais ?

Croit-on que les montagnards écossais, dont bon nombre ne parle qu'un dialecte incompréhensible pour un Anglais, sont moins loyaux pour tout cela ? Les colons de la Nouvelle-Angleterre, si nous avons bonne mémoire, parlaient l'anglais quand ils se révoltèrent contre l'Angleterre et proclamèrent leur indépendance. Ce furent ces mêmes colons, devenus les sujets d'une république, qui envahirent à deux époques mémorables le Canada, province anglaise. Le pays fut alors défendu par de braves officiers et soldats, parmi lesquels brillaient au premier rang des preux parlant la langue française. Allons donc, dites le crûment, vous en voulez à notre langue parce que vous êtes francophobes.

En Angleterre, on se pique, en bonne société, de parler notre langue. Cette connaissance est une bonne note qui ouvre les portes des salons des premiers pairs du royaume. A la cour comme parmi l'aristocratie, on enseigne, on apprend et l'on parle le français comme étant la langue la plus polie et l'une des plus riches et des plus harmonieuses de l'univers.

C'est de bon ton partout de parler français. On encourage les officiers de l'armée impériale à l'apprendre. On ne mettra pas en doute, assurément, la loyauté du commandant en chef de l'armée britannique. Or, voici un document qui nous donne sa manière de voir à ce sujet, et qui se passe de commentaires : " Le " comte de Morley au Rév. C. C. " Bell, M. A., département de la " guerre janvier le 6, 1881 : " Monsieur, les autorités militaires ayant considéré la question de demander et d'encourager la connaissance de la langue française dans les rangs des officiers de l'armée, en est venu à la conclusion qu'à partir d'une date devant être fixée plus tard une connaissance à la fois grammaticale et familière du français deviendra obligatoire pour tous les sujets aspirant à entrer dans les différents corps de l'armée, excepté dans le cas ou un candidat aurait une connaissance familière de l'allemand, cas auquel tel candidat serait seulement obligé de connaître le français grammatical. Son Altesse Royale Maréchal Commandant en chef et le secrétaire d'Etat du département de la guerre étant aussi d'opinion que la connaissance du français même si elle ne saurait être requise chez tous *Gentilhomme Anglais*, peut raisonnablement être exigé de tout officier britannique et qu'elle est indispensable aux officiers qui aspirent à faire partie de l'état major, reconnaissent aussi que de fait l'étude de cette langue est absolument nécessaire dès le jeune âge et doit être continué pendant les années suivantes."....... ....

Les cris de rage poussés contre l'usage de notre langue ne nous effraient pas. Les délices de Capoue nous seraient plus funestes que cette hostilité ouverte.

Nous nous étions imaginé pourtant qu'après tant d'efforts tentés inutilement pour supprimer notre langue, on aurait fini par se réconcilier avec le fait accompli et à lui donner le droit de cité. Les enfants de Sparte qui survivaient à l'exposition, étaient recueillis et on les laissait vivre. La belle langue française elle aussi a été exposée à bien des tempêtes en Canada et a donné ses preuves de vitalité. Comme les enfants de Sparte, elle a acquis le droit de vivre. Quoiqu'il en soit des déchaînements de passion que veut soulever une presse tapageuse, en empiétant sur l'opinion publique, nous ne nous laisserons pas égarer par la peur ou le fracas de réfutation artificielle. Les hommes incapables et sans valeur, qui sont aujourd'hui au pouvoir, auront le sort commun réservé à ceux qui veulent tout briser et fouler aux pieds les sentiments religieux et nationaux d'une race. Ils insultent aujourd'hui, ils auront bientôt leur jour de rétribution. Leur nom est destiné au mépris comme les cadavres aux corbeaux.

RETOUR DE MONSEIGNEUR TACHE

Aujourd'hui, à midi, Monseigneur l'Archevêque arrivait de Montréal. Un grand nombre de membres du clergé et de citoyens tant de Saint-Boniface que de Winnipeg se sont rendus à la gare pour saluer Sa Grandeur à son arrivée.

Une trentaine de voiture suivirent le carosse de Monseigneur, jusqu'au palais archiépiscopal de Saint-Boniface, où deux adresses furent présentée à Sa Grandeur.

L'hon. J. E. P. Prendergast, M P.P. présenta l'adresse suivante :

A Sa Grandeur Mgr Alexandre Antonin Taché, O.M.I., Archevêque de Saint-Boniface, etc., etc., etc.

Monseigneur,

Nous éprouvons en ce moment cette émotion vive que fait toujours naître en nous le retour de Votre Grandeur.

Aujourd'hui, cependant, il semble que l'imprévu de cet heureux événement, sa coïncidence à deux jours près avec le trente-huitième anniversaire de votre sacre, et l'assurance que nous avons que le ciel a voulu renouveler des forces si nécessaires à l'exécution de ses desseins, fassent de cette émotion un sentiment particulier où le bonheur s'accroît encore du souvenir des pénibles appréhensions éprouvées hier et maintenant si heureusement dissipées.

Une ombre, toutefois, se mêle à ce bonheur.

Nous regrettons d'avoir à dire que le malaise que certains événements publics vous avait fait éprouver avant le départ de Votre Grandeur, n'a fait que s'accroître depuis lors.

Il semble, en effet, que le principe qui régit actuellement nos écoles et touche si intimement à nos consciences, soit de plus en plus menacé, et que les attaques auxquelles nous sommes maintenant en butte ne doivent être que le prélude d'un effort plus déterminé pour nous enlever ce privilège si essentiel à la vie morale de nos familles.

Vos enfants, Monseigneur, ont cru devoir protester par un acte solennel contre ces attentats ; et, réunis en assemblée publique dans votre métropole, ils ont enregistré, *par un acte libre*, leurs protestations contre un système qui tend à faire des consciences catholiques des consciences esclaves.

Oui, Monseigneur, ça été un acte libre de notre part, un acte que nos convictions les plus intimes nous ont seules inspiré, et nous repoussons comme une injure et à Votre Grandeur et à nous-mêmes, l'assertion que les événements actuels nous laissent tout indifférents et que les seules protestations qui se fassent entendre soient celles de votre clergé parlant mécaniquement par nos lèvres.

L'unanimité de nos réclamations ne démontre que l'unité de nos convictions, un même attachement aux privilèges menacés, une même foi dans ces principes immuables auxquels nous demandons la vie et le bonheur, et pour nos familles et pour notre société.

Nos voix de citoyens catholiques ne connaissent pas de biens en dehors de ce qui nous fait catholiques et citoyens : *verbum non vinculatum*. Elles savent toutefois à quelles sources s'inspirer. C'est leur honneur de porter témoignage à ces grandes vérités qui sont l'assise de notre foi, et dont Votre Grandeur est le digne interprête ; et nous n'avons pas à dissimuler que, dans la crise que nous traversons, la présence de Votre Grandeur au milieu de nous est un présage qui rappelle dejà la confiance dans nos âmes.

Nous n'avons pas à souhaiter la bienvenue au Père qui rentre sous *son* toit. Nous voulons seulement lui dire l'émotion profonde, la joie vive que nous éprouvons à son retour, lui demandant de nous permettre de nous presser encore à ses côtés comme les enfants d'une même famille, pour solliciter de lui toujours, appui, conseils, amour et bénédiction.

Saint-Boniface, 21 novembre 1889.

M Gerald P. Brophy, avocat de Winnipeg, présenta ensuite l'adresse suivante au nom de la population catholique parlant la langue anglaise :

Au Très-Révérend Alexandre Taché, D.D , Archevêque de Saint-Boniface.

Qu'il plaise à Votre Grandeur,

De la part des catholiques de Winnipeg, parlant la langue anglaise, nous demandons humblement à Votre Grandeur d'accepter nos plus sincères félicitations sur votre heureux retour au milieu de nous.

Vu l'état précaire de votre santé depuis quelques années vos dévoués et affectionnés enfants ont, à l'occasion de votre départ d'au milieu d'eux, même pour peu de temps, éprouvé une certaine crainte et des regrets. Une crainte : à cause de la somme de travail au-delà de vos forces que vous deviez vous imposer, et des regrets : à cause du départ de notre chef, ami et père bien-aimé.

Maintenant que nos craintes se sont encore une fois dissipées par la présence de Votre Grandeur au milieu de nous, nous ne voulons pas perdre l'occasion de vous témoigner publiquement notre joie et notre bonheur.

De concert avec tous vos enfants, nous regrettons l'amertume qui vous est causée, au déclin de la vie, par les tentatives d'hommes politiques peu scrupuleux qui veulent nous priver de nos écoles catholiques et de ces droits qui ont été assurés à la minorité catholique.

Nous reconnaissons le fait que Votre Grandeur a travaillé incessamment durant les plus belles années de Sa vie au progrès de ce pays, et nous en avons été les témoins.

Vous avez aidé de bon cœur et avec habileté toute entreprise ayant pour but l'avancement de notre patrie, bien avant que des agitateurs sans principes soient venus s'établir au milieu de nous.

Nous savons que l'un des plus chers objets de votre vie a été la charité chretienne poussée à son extrême limite envers les personnes de toutes les classes et de toutes croyaces.

Il a été dit ouvertement et publiquement par des particuliers et par la presse que d'émiuents catholiques de langue anglaise sont en faveur de l'agitation qui se fait contre nos écoles catholiques et nos privilèges.

Tout en sachant que Votre Grandeur ne nous connait pas de tels sentiments, nous ne pouvons cependant, en justice pour nous-mêmes, laisser passer inaperçue une assertion aussi gratuite, et, à l'heure qu'il est, nous posons publiquement à l'encontre de ces dires le démenti le plus positif.

Nous ne faisons qu'un avec vous sur toutes les questions qui ont trait à la foi et à la morale, et sur tout ce qui a rapport aussi à nos droits et privilèges comme citoyens catholiques, et nous pouvons ajouter que nous sommes pleinément résolus de combattre pour ces droits par tous les moyens qui nous sont offerts par la loi et la constitution.

Monseigneur vivement emu répondit aux deux adresses d'abord en français puis en anglais.

" Je ne m'attendais pas, dit-il, à la démonstration dont je suis l'objet en ce moment et j'en suis bien touché. J'ai lu avec plaisir le compte rendu des assemblées qui ont été tenues depuis mon départ pour protester contre l'abolition de nos écoles catholiques, etc. L'unanimité qui règne parmi nous est un grand sujet de consolation pour moi, et fait l'admiration de tous nos amis et des hommes les mieux posés du dehors. Continuons de rester unis pour la défense de notre religion et de nos droits."

Nous regrettons de ne pas pouvoir rapporter *in extenso* l'admirable discours de Monseigneur. Ses paroles ont créé une vive impression car elles étaient dictées par le patriotisme le plus pur et le dévouement le plus parfait à nos intérêts religieux.

PROTESTATIONS

Nous continuons aujourd'hui à publier les rapports des assemblées tenues dans diverses parties de la province, pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de l'usage de la langue française. Des assemblées ont été tenues à

SAINTE-AGATHE.

A une assemblée publique des franctenanciers de la paroisse de Sainte-Agathe, tenue le 18 novembre 1889, sur proposition de M. Hormisdas Millette, appuyé par M. Joseph Joyal, M. Azarie Gauthier a été élu président et M. Edouard Dumesnil, secrétaire de l'assemblée.

M. le président expliqua le but de la réunion et il fut ensuite

Proposé par M. F. Préfontaine, appuyé par M. Michel Léveillé :

Que cette assemblée approuve la série de résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier et adopte ces mêmes résolutions. Adopté.

M. Louis Léveillé propose, appuyé par M. Onésime Bourassa :

Que les paroissiens de Sainte-Agathe, en assemblée publique réunis, protestent contre l'adoption de toute loi de nature à nous priver de l'emploi de la langue française comme langue officielle et de la jouissance de nos écoles séparées. Adopté.

M. Joseph Joyal propose, appuyé par M. Pierre Gauthier :

Que M. le président et M. le sécrétaire de cette assemblée soient autorisés à présenter à la législature une requête basée sur les résolutions présentement soumises. Adopté.

Il est ensuite proposé par M. Alfred Leblanc, appuyé par M. Hormisdas Millette :

Que l'assemblée s'ajourne *sine die*. Adopté.

AZARIE GAUTHIER,
Président.

EDOUARD DUMESNIL,
Sécretaire.

Sainte-Agathe, 19 nov. 1889.

SAINTE-ANNE DES CHÊNES

Lundi, le 18 novembre courant, à la demande du conseil de la municipalité de Sainte-Anne, il y a eu une grande assemblée des contribuables de cette municipalité, en la salle du conseil.

M Louis D sautels, préfet de la municipalité, a été appelé à présider l'assemblée et M. Louis G. Gagnon, greffier du conseil, nommé secrétaire.

Parmi les personnes présentes à l'assemblée, et qui avaient été spécialement invités on remarquait M. William Lagimodière, le député du comté, et l'hon. M. LaRivière, M.P. Des excuses furent présentées de la part des hons. MM. Girard et Prendergast qui ne purent se rendre à l'invitation qui leur avait été faites

A la demande du président, M. Louis G Gagnon expliqua le but de la réunion, puis la série de résolutions adoptées à l'assemblée publique de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, fut soumise dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Anaclet Girard, appuyé par M. Eugène Dubuc.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Joseph A. Nolin, appuyé par M. J. A. Lacerte.

Troisième résolution.

Proposée par M. Elzéar Fiola, appuyé par M. A. Desautels.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. Théophile Grouette, appuyé par M. Maxime Bériault.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Norbert Landry, appuyé par M. Pierre Lacoste.

Troisième résolution.

Proposée par M. Pierre Curtaz, appuyé par M. Edouard Bonin.

Toutes ces résolutions furent adoptées unanimement.

M. W. Lagimodière fut ensuite appelé à parler et il le fit avec une franchise qui lui fait honneur. Il se déclara carrément opposé à la politique arbitraire du gouvernement et prêt à le combattre comme il l'a été à l'appuyer dans le passé.

L'hon. M. LaRivière parla de nos droits à notre langue et à nos écoles séparées. Droits qui remontent à la cession du Canada par la France à l'Angleterre et qui nous sont garantis par la constitution même de cette province. Le discours de M. LaRivière a été écouté avec beaucoup d'attention et chaleureusement applaudi.

Sur proposition de M. Louis G. Gagnon, appuyé par M Xavier Gagné, des remerciement furent votés à M. le Président et aux orateurs, puis l'assemblée s'ajourne.

LOUIS DESAUTELS,
Président.

LOUIS G. GAGNON,
Secrétaire.

Sainte-Anne-des-Chênes, 12 novembre 1889.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT.

Les contribuables de la municipalité de Saint Laurent ayant été convoqués en assemblée publique, se sont réunis le dix-huitième jour de novembre 1889, au village de Saint-Laurent.

M. Daniel Devlin a été nommé président, et M. Alex. E. Philion, secrétaire de l'assemblée.

Les résolutions adoptées à l'assemblée du 28 octobre dernier, à Saint-Boniface, ont ensuite été soumises dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. J. G Philion, appuyé par M. Pierre Laverdure.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Damase Boyer, appuyé par M. O Lacoursière.

Troisième résolution.

Proposée par M. F. Ward, appuyé par M. C. Connolly.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution.

Proposée par M. P. Buckley, appuyé par M. James F. Coupe.

Deuxième résolution

Proposée par M. Charles Lambert, appuyé par M. Daniel Coutu.

Troisième résolution.

Proposée par M. S. Lachance, appuyé par M. J. Bte Ducharme.

Chacune de ces résolutions fut adoptée à l'unanimité, et le président et le secrétaire furent autorisés à adresser une requête à la législature dans le sens des résolutions adoptées.

Et l'assemblée s'ajourne.

DANIEL DEVLIN,
Président

ALEX. E. PHILION,
Sécrétaire.

Saint-Laurent, 12 novembre 1889.

SAINT-CHARLES.

Lundi, le 18 courant, une nombreuse assemblée des paroissiens de Saint-Charles avait lieu, dans le but de se joindre aux autres paroisses, pour protester contre l'abolition des écoles séparées et de la langue française en cette province.

Parmi les personnes présentes on comptait MM. Jude Laflèche, Charles G. Caron, Césaire Ricard, Louis Hogue, Henry Burke, Alfred Caron, Joseph McMillan, J. Bte Braconnier, Clovis Caron, Honoré Laflèche, Joseph Braconnier père, F. Saint-Pierre, Charles Caron, Isaac Lavery, Louis Laflèche, François Caron, Isidore Klyne, A. F. Dame, M.D., Robert Bird, Joseph Laflèche, William Beauchemin, G. Henri Laflèche, Arsène Lavery, William McMillan père, Ed. Baribeau, Eugène Lavery, J. McMillan, Ferdinand Laflèche, Gilbert Lavery, Joseph Burke, Léandre Plante, Georges Lavery, Nicholas Burke, Hercule Lavery, B. McMillan, Ovide Plante, William Burke, Alphonse Lavery, Edwin Braconnier, Alfred Hogue, George Burke, Wm. McMillan, fils, Louis Hogue, fils, J. D Burke, Antoine Hogue, Hector Caron, J. Bte Beauchemin, F. X. Caron, Patrice Beauchemin, Pierre Bruce, Omer Pichette, Ferdinand Rheault, Alex. Renaud, Ambroïse Leclerc, Pierre Jobin, Alfred Turcot, Frank Ness, Joseph Turcot, J. Bte Morrissette, Robert Bremner, William Braconnier, Pierre Morrissette, Joseph Ness, Robert Shearer, William Ness, John Shearer, Théophile Plante, Geo. Shearer, Albert Hogue, F. X. Plante, etc., etc.

M. Jude Laflèche fut élu président et M. Henry Burke nommé secrétaire.

Après explications sur le but de l'assemblée les résolutions adoptées à l'assemblée de Saint-Boniface, tenue le 28 octobre dernier, furent soumises dans l'ordre suivant :

EDUCATION.

Première résolution.

Proposée par M. Charles G. Caron, appuyé par M. Antoine Hogue.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Jean-Baptiste Braconnier, appuyé par M. Honoré Laflèche.

Troisième résolution.

Proposée par M. Chs. Caron, appuyé par M. William Hogue.

LANGUE FRANÇAISE.

Première résolution

Proposée par M Joseph McMillan, appuyé par M. Césaire Ricard.

Deuxième résolution.

Proposée par M. Georges Caron, appuyé par M. Louis Hogue.

Troisième résolution.

Proposée par M. Alfred Caron, appuyé par M. Isaac Lavery.

Toutes adoptées à l'unanimité, puis l'assemblée s'ajourne après que des requêtes furent signées par le président et le secrétaire de l'assemblée.

JUDE LAFLÈCHE,
Président.

HENRY BURKE,
Secrétaire.

Saint-Charles, 19 novembre 1889.

PERSONNEL

M l'abbé F. X. Leclerc, aumônier en chef de l'Asile Saint Jean-de-Dieu, près de Montréal, est arrivé à Saint-Bonifade, vendredi.

M. Adolphe Daoust est de retour de Crookston, Minn. Après avoir passé encore quelques jours ici, il s'en retournera chez lui, à Saint-Timothé, Qué.

M. Louis Mignault, agent des voyageurs, pour le chemin de fer *Minneapolis, Saint-Paul & Sault Sainte Marie*, est à Winnipeg au *Queen's*. M. Mignault devra passer quelque temps au milieu de nous

Le très-révérend Père Hamel, supérieur général de la Compagnie de Jesus en Canada, est arrivé aujourd'hui de Montréal.

M. l'abbé Beaudry est revenu de la province de Quebec en même temps que Mgr Taché.

Le très révérend Père Leduc, vicaire-général de Saint-Albert, est arrivé lundi.

Nouvelles Politiques

—Le *Globe* contredit officiellement la rumeur qu'il y aurait des élections générales dans Ontario avant le jour de l'an. Il annonce qu'il y aura encore une session avant les élections générales.

—Le cabinet d'Ottawa a siégé mardi jusqu'à six heures du soir. C'est la première fois depuis les vacances qu'il se tient une réunion plénière du cabinet. Les ministres commencent à préparer le travail de la session.

—M. Rufus England, marchand et propriétaire de tanneries à Knowlton, a été choisi, jeudi, par la convention conservatrice, comme candidat à la prochaine élection du comté de Brome. M. England a accepté.

Chronique Locale.

—C'est demain soir qu'à lieu la grande soirée au Collége. Ne manquez pas d'y être.

—M. Gédéon Cinq Mars a commence à construire une maison pour M. Liguori Gagné, au coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph.

—Chassis doubles de toutes dimensions; charbon anthracite americain, $9.50 la tonne; bois de corde de toutes sortes, et, en particulier belle épinette rouge à $5 50, à vendre chez J. P. O. Allaire, Saint-Boniface.

—La température très douce dont nous jouissons depuis quelques jours a rendu la glace très mauvaise sur la rivière. Hier, un enfant de 4 ans nommé West s'est noyé au pied de la rue Bannatyne

—Samedi, à 10 heures, à la cathédrale, une grand'messe sera chantée à l'occasion du 38me anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Grandeur. Notre population se fera sans doute un devoir d'assister.

—Notre assortiment de biscuits de la célèbre maison de Christie. Brown & Cie, de Toronto, arrivera la semaine prochaine

N'oubliez pas de venir nous rendre visite. Anderson & Lemieux, 240 rue Principale.

—M. J. P. O. Allaire a loué sa tannerie à M. Bragg. M. Bragg tannera pendant l'hiver toutes sortes de peaux sous poil: Peaux de bœufs, de veaux et moutons.

M. Bragg offre aussi à nettoyer toute espèce de pelleteries. Achète également les peaux de veaux et de moutons. 4i 14

—Avant hier soir, en se rendant chez lui, M. Elzéar Beaupré rencontra un individu qui lui demanda une pipe de tabac. M. Beaupré acquiesça à sa demande et après s'être séparés l'étranger revint tout-à-coup et asséna un coup de canne ou gourdin sur la tête de M. Beaupré qui resta presqu'insensible. Après avoir repris ses sens, M. Beaupré put se rendre à la pharmacie de Saint-Boniface, où M. le Dr Lambert lui donna les soins que requérait son état.

Chronique de la Province.

Sainte-Anne-des-Chênes,

16 novembre—A la demande des électeurs de Sainte-Anne, le maire a convoqué une assemblée publique pour lundi, 18 novembre, dans le but de protester contre l'odieuse politique de l'administration Greenway.

C'est un bonheur dont nous sommes redevables aux délégués du gouvernement d'Assiniboia que l'acte créant Manitoba, comme province de la confédération, ait enlevé non-seulement à notre législature locale, mais même au gouvernement fédéral, le pouvoir de nous priver du droit des écoles séparées dont nous jouissons et par la loi, et par la coutume, et l'usage du français, comme langue officielle, autrement nous deviendrions les victimes des tristes tyrans qui à Manitoba ont les rênes du pouvoir. Heureusement qu'il y a à Berlin des juges qui sauront nous rendre justice, si la législature locale, outre-passant ses pouvoirs et sa juridiction, nous la refuse.

Sur ces deux questions, le parti catholique et français à Manitoba est uni comme un seul homme, et forme une phalange compacte qui soutiendra ceux qui la commande et la dirigent. Nous voulons, de toute l'énergie de notre âme, garder nos écoles séparées, et l'usage officiel de la langue française, et nous reculerons devant aucun sacrifice, pour défendre avec les armes que nous fournit la constitution, l'arche sacrée qui contient nos droits et nos privilèges Notre race sait combattre, car elle possède l'expérience de plus d'un siècle de luttes, non-seulement pour la revendication de ses droits, mais même de son existence, et cette guerre injuste, que leur préparent les ennemis de sa foi et de sa nationalité ne fera que retremper et fortifier la race française au Manitoba, car elle a en sa faveur le droit et la justice, tandis que ses ennemis n'ont que le fanatisme et les passions dont le règne est toujours éphémère.

—Notre conseil municipal est à faire arpenter un chemin contre le terrain de l'église et celui de M. William Morin; ce chemin doit relier Sainte-Anne à Caledonia.

—Le jubé de notre église a été agrandi et d'autres améliorations ont été faites afin de permettre à la population de la paroisse qui augmente considérablement d'entendre plus facilement les offices divins.

—M. Arthur Lacerte est à former et exercer notre chœur de chant, et en même temps donne des leçons d'anglais tous les soirs, à plusieurs jeunes gens de la paroisse qui désirent se perfectionner.

—La population française de Manitoba comprend l'utilité de la langue anglaise, aussi l'anglais est enseigné dans presque toutes les écoles, mais en même temps, elle tient à sa langue française et ne permettra jamais à nos petits ministraux de nous imposer malgré nous, l'étude de la langue anglaise.

—La ligne de notre nouveau chemin de fer vient de frapper le terrain de l'église, à environ huit arpents de la paroisse.

Saint-Joseph,

18 novembre—Le Rév. Père Dazé, O.M I., a commencé à nous prêcher une retraite hier soir. Les exercices se termineront jeudi.

—Le contrat pour la construction de la bâtisse de la municipalité de Montcalm a été donné à M. Moïse Marion de Saint-Jean-Baptiste. Le prix convenu est de $530.00.

—Le Rév. Père Dazé a conduit les exercices d'une autre retraite la semaine dernière à Saint-Pie.

NAISSANCE

Beaulieu—En cette ville, le 19 courant, Madame Sévère Beaulieu, un garçon.

MARIAGE

Lanthier-Boisvert—A Sainte-Marie de Winnipeg, hier, M. le Dr G. Lanthier, de Saint-Jean-Baptiste, Man., conduisait à l'autel Madame Veuve Boisvert, de Winnipeg.



Ecole Royale d'Infanterie a Cheval, Winnipeg.

Des soumissions séparées (en double) pour approvisionnement et services au corps ci-dessus mentionné seront reçues par le Ministre de la Milice et de la Défense, à Ottawa, jusqu'à lundi, le 2 décembre.

Ces soumissions devront être adressées au Ministre de la Milice et de la Défense à Ottawa et marquées "Soumissions."

Pour particularités et formules de soumissions, s'adresser au Lieut.-Colonel Taylor, Winnipeg.

Un chèque accepté d'une banque canadienne, de cinq pour cent du montant réel du contrat devra accompagner chaque soumission. Le dit chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer un contrat, quand il sera appelé à le faire, ou s'il manque de terminer les services qu'il aura contracté de rendre. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

A. BENOIT, Secrétaire.

Dépt. de la Milice et de la Défense, Ottawa, 5 novembre 1889.

1i 21 11 89

AGRICULTURE

—

L'HOMME DE PROGRÈS

—

Cultivateurs, mes amis, êtes-vous hommes de progrès ? Oh ! oui me répondez-vous. Plusieurs d'entre vous sont sincères en parlant ainsi ; mais combien aussi parmi vous n'aiment le progrès qu'en paroles et nullement en actions. Bien plus, combien parmi vous aiment, tout en faisant parade de bons sentiments, de bonnes intentions, à jouer le vilain rôle d'*éteignoir*.

Je m'explique, car vous allez vous fâcher contre moi, pauvre chroniqueur agricole qui aime souvent à parler franc. Dites moi franchement, quand vous voyez votre voisin, réussir mieux que vous, quand vous le voyez obtenir des prix, des distinctions aux concours agricoles êtes-vous joyeux, heureux de son succès ? S'il en est ainsi, vous êtes hommes de progrès vous tâcherez d'imiter de surpasser votre voisin voilà tout. Mais ne vous arrive-t-il pas de penser, de dire hautement que votre voisin n'aurait pas dû avoir de prix, qu'il aurait dû au moins avoir le quatrième prix au lieu du premier, que les juges ont fait des *passedroits*, qu'ils ont montré de la partialité, etc., etc ? Vous êtes un *éteignoir*, vous jalousez votre voisin, au lieu de chercher à l'imiter vous le dénigrez ; dans un moment donné où il faudra de l'union pour avoir plus de force, vous tirerez en arrière, vous ne serez pas là pour donner franchement et loyalement votre concours ; un voisin vous imitera peut-être, et adieu un beau projet qui aurait pu rendre l'agriculture florissante dans votre paroisse. Ne venez pas me dire ensuite que vous aimez le progrès. Oh ! l'esprit de jalousie règne trop parmi nous ; c'est ce qui tue foule de nobles desseins, de grands projets. En agriculture ce vilain esprit est pire que l'esprit de la routine ; ce sont les deux mauvais génies qui retardent dans une grande mesure nos progrès agricoles.

L'UNION FAIT LA FORCE

—

Pourquoi donc se jalouser les uns les autres ? Pourquoi nous, Canadiens-français n'imiterions-nous pas l'exemple de nos compatriotes de nationalité différente ? Voyez-vous souvent les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, etc., se jalouser comme nous le faisons si souvent ? Non, si un des leurs semble vouloir parvenir, au lieu de chercher à l'abaisser, on lui porte main-forte, on est heureux, glorieux de dire qu'un compatriote réussit, prospère.

Croyez-moi, cultivateurs, plus vite vous vous débarrasserez de ce vilain esprit de jalousie mieux ce sera pour vous. Unissez-vous, aidez-vous ; car en agriculture comme ailleurs, il ne faut jamais oublier le vieux dicton : "l'union fait la force."

SOYEZ OBSERVATEURS

—

Cultivateurs, voulez-vous vous instruire dans votre art ? Soyez avant tout observateurs. Dans vos voyages ayez toujours les yeux et les oreilles grand ouverts. Examinez attentivement les fermes que vous traversez. Vous vous instruirez aussi bien à la vue d'une terre mal entretenue qu'à la vue d'une autre bien tenue. Prenez ce qui est bien partout où vous le trouverez, que la vue de ce qui est mal vous fasse éviter les défauts que vous avez dans votre manière de cultiver.

L'autre jour je faisais une assez longue promenade avec un homme de profession, un avocat, qui prit le plus grand plaisir durant tout le voyage à juger de l'état de fortune, du caractère, de la valeur comme cultivateur, des possesseurs des fermes que nous longions. Piqué de curiosité je pris en note certaine remarques qu'il faisait à propos de quelques cultivateurs. Après des informations précises sur ces cultivateurs, je fus frappé de la justesse des remarques de mon ami. On aurait juré qu'il connaissait ces cultivateurs depuis de longues années ; cependant il traversait pour la première fois un pays qui lui était tout à fait inconnu.

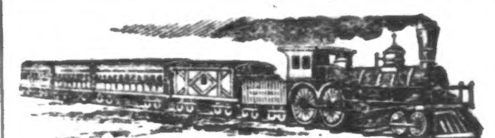
Eh bien, mes amis, si cet homme de profession pouvait juger de la valeur de certains cultivateurs, rien qu'à la vue des fermes et de leurs dépendances, ne pouvez-vous pas, vous qui êtes du métier, tirer par cette même vue des connaissances extrêmement précieuses, durant les divers voyages que vous faites.

UNE VACHE A BEURRE

Je parlais l'autre jour dans une de mes correspondances de la richesse du lait que donnent certaines vaches entr'autres les vaches *Jerseys* et les *Guerneys*, je traduis du *Farmer's Advocate* ce qui suit à ce propos comme preuve de ce que j'avançais :

" Le printemps dernier, M. W. J. Webster, de Colombia, Tenn., éprouvait sa vache Jersey Toltic's Fancy 27172. Après l'épreuve, il assura que sa vache donnait du lait assez riche qu'avec moins de sept livres de lait il pouvait faire une livre de beurre. Cet avancé trouva un grand nombre d'incrédules qui prièrent M. Webster de vouloir bien permettre une autre épreuve et de rendre cette dernière publique. M. Webster y consentit et chargea M. Isaac Ross, dont l'honorabilité et la crédibilité ne peuvent être mises en doute de faire cette épreuve. Ce monsieur après avoir pris toutes les précautions possibles pour que cette épreuve fut impartiale, donna un *affidavit* devant J. J. Glain, N. P, du comté de Maury, Tenn., que la vache Toltbee's a donné durant l'épreuve, du lait tellement riche qu'il en fallait moins de cinq livres pour une livre de beurre et que le rendement moyen de cette vache avait été de deux livres et huit onces et demie de beurre par jour ! "

A ce compte cette vache en un mois de trente jours donnerait près de 76 livres de beurre ! ! ! C'est bien le cas de nommer la jersey *vache à beurre*.—*La Presse*.



CHEMIN DE FER

NORTHERN PACIFIC ET MANITOBA.

HEURES DES CONVOIS

DEPUIS LE 9 AVRIL 1889.

Tous les jours excepté le dimanche.	Express No. 51 tous les jours.	Temps moyen du centre.	Milles.	Express No. 54 tous les jours.	Tous les jours ex'té, le dim.
		Stations.			p.m.
1.25pm	1.40pm	A. . . Winnipeg . . L.	..	9.10a	4.09
1.10pm	1.32pm	. Emb. du Portage.	..	9.20a	4.15
12.47pm	1.19pm	. . . . St. Norbert. . . .	9	9.37a	4 38
11.55am	12.47pm	. . . Ste. Agathe. . . .	24	10.19a	5.36
11.24am	12.27pm	. . . Silver Plains. . .	33	10.45a	6.11
10.56am	12.08pm	. . . . Morris	40	11.05a	6.42
10.17am	11.55am	. St. Jean Baptiste.	47	11.23a	7.07
9.40am	11.33am	. . . . . . Letellier	56	11.45a	7.45
8 55am	11.00am	L. West-Lynne. A.	65	12.10p	8.30
8.40am	10.50am	L. . . Pembina. . . . A.	66	12.35p	8.45
	6.25am	. . Winnipeg Junc. .	..	8.50p	
	4.40pm	. . . . Minneapolis . . .	..	6.35a	
	4 00pm	L. . . . St. Paul. . . . A	..	7.05a	
	6.40pm	. . . . . . Helena.	..	4.00p	
	3 40pm	. . . . . Garrison.	..	6.35p	
	1.05am	. . . . Spokane	..	9.55a	
	8.00am	. . . . . Portland	..	7.00a	
	4.20am	. . . . . . Tacoma.	..	6.45a	

p.m. 2.30		a.m. 8.00	. . . . . St. Paul.	a.m. 7.30	p.m. 3.00	p.m. 7.30
p.m. 10.30	a.m. 7.00	a.m. 9.30	. . . . . Chicago.	a.m. 9.00	p.m. 3.10	p.m. 8.15
p.m. 6.45	p.m. 10.15	a.m. 6.00	. . . . . Detroit.	p.m. 7.15	p.m. 10.45	a.m. 6.10
	a.m. 9.10	p.m. 9.05	. . . . . Toronto.	a.m. 9.10	. . . . .	p.m. 9.05
	a.m. 7.00	p.m. 7.50	. . . . New York. . . .	a.m. 7.30	p.m. 8.50	p.m. 8.50
	a.m. 8.30	p.m. 3.00	. . . . . Boston.	a.m. 9.35	p.m. 10.50	p.m. 10 50
	a.m. 9.00	p m. 8.30	. . . . Montréal	p.m. 8.15	. . . . .	a.m. 8.15

Chars Dortoirs palais et chars Réfectoires

A CHAQUE CONVOI.

J. M GRAHAM, Gérant général. H. SWINFORD, Agent général.